



Don manuel avant séparation

Par **doudy29**, le 20/12/2014 à 11:39

Bonjour ,
Voici ma question est la suivante ,
Je me suis marie en 1998 , nous avons fait construire en 1997 ..
Mes beaux parents ont fait une donation a mon epouse de 300 000 francs a l epoque enregistre a la recette des impots.
Cette somme a ete utilise pour acheter une entre autre et pour d autre depenses communes.
Notre habitation a ete revendue et nous avons fait reconstruire en 2009.
Aujourd'hui nous divorcons.
J aimerais savoir ce que deviens ce don.
J ai entendu dire que celui ci ayant ete dilue dans la communaute il n y avait pas lieu a etre rembourse, est ce exacte , ou y a t il une partie a rembourser , voir en totalite sur le patrimoine commun.
D avance merci pour votre reponse
Cordialement

Par **moisse**, le 20/12/2014 à 11:42

Bonjour,
Bonjour,
construction en 1997, mariage en 1998, reconstruction en 2009, divorce en cours 2014...
Clair, net et précis, mais :
[citation]Mes beaux parents ont fait une donation a mon epouse de 300 000 francs a l epoque [/citation]
C'est quand l'époque ?

Par **doudy29**, le 20/12/2014 à 11:44

Oui desole effectivement oubli de ma part , don effectuee en mai 2001
Merci

Par **moisse**, le **20/12/2014** à **19:48**

En l'absence de déclaration de réemploi, la communauté devra une récompense à votre épouse.